

PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil de loisirs mercredis

2021 -2022



I. LE DESCRIPTIF DE L'ASSOCIATION

L'ORGANISATEUR

Association Centre aéré Franquevillais (loi 1901)
Hôtel de ville 76520 Franqueville Saint-Pierre

Présentation du bureau

Le bureau de l'association est composé de :

- La présidente DEMOOR Carine
- La secrétaire PALLIER Adeline
- La trésorière DELAFOSSE Isabelle

L'équipe de direction pour l'accueil de loisirs des mercredis est :

- Directrice : ROBERT Marion
- Directeur adjoint : CHEVAL Kévin

L'ASSOCIATION

L'association est située dans le groupe scolaire Louis Lemonnier à FRANQUEVILLE SAINT PIERRE.

Il est un complément éducatif de l'école et de la famille, il constitue un contexte différent et doit permettre aux enfants de parfaire leur apprentissage par la découverte d'activités nouvelles.

Les activités artistiques, manuelles, d'expression, sportives, de pleine nature (...) favorisent l'éveil et le développement des aptitudes personnelles de l'enfant.

L'association est habilitée à accueillir jusqu'à 180 enfants âgés de 3 à 17 ans— dont 60 moins de 6 ans.

LE CENTRE

Le centre accueille durant les mercredis et les vacances scolaires des enfants de 3 à 10 ans, et a une capacité de 180 enfants maximum dont 60 moins de 6 ans.

Les enfants sont répartis selon certaines tranches d'âge, qui peuvent varier en fonction de la période :

- Petite section de maternelle, accueillis à partir de janvier
- Moyenne section de maternelle
- Grande section
- CP
- CE1
- CE2
- CM1
- CM2



Ouverture du centre mercredis et vacances scolaires

L'accueil de loisirs est ouvert sur tous les mercredis de l'année en période scolaire. Il l'est aussi sur toutes les vacances scolaires, sauf celles de décembre où la structure est fermée.

Les locaux

Les différents lieux :

- La salle bleue et grise de l'école maternelle Louis Lemonnier
- Dortoirs de l'école maternelle
- La salle de motricité et le réfectoire de l'école Petit Poucet
- Les modulables « Galaxie des loisirs »
- Le préau couvert
- La salle 3 de l'école élémentaire
- Le réfectoire
- Le gymnase et le dojo (uniquement pendant les vacances et sur demande)
- La salle ragot (sur demande)
- Le bureau de la direction

Chaque structure possède des toilettes et des lavabos adaptés.

Encadrement

Les animateurs : Les animateurs sont recrutés en fonction des inscriptions. L'équipe est composée d'animateurs permanents et de vacataires.

- BLANCHARD Margot
- CARON Marie
- CHEVALIER Lucile
- DERMIEN Robin
- DUCROCQ Nicolas
- DUTHIL Samuel
- FERRAULT Maxime
- FLEURIMONT Coline
- GILLE Lucie
- HORTET Lisa
- LANGLOIS Chloé
- LOSARDO Manon
- RAOULT Caroline
- RAULT Léa

La répartition se fera en fonction des diplômes. Une attention particulière sera portée à la composition de l'équipe autant sur le nombre, sur la formation que sur les compétences particulières pouvant être intéressantes pour le centre.

Le personnel sanitaire : Les directeurs assurent cette fonction.

II. LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

1. L'organisation

Afin de préparer au mieux cette année des mercredis, les animateurs ont défini un fonctionnement en amont dans chaque groupe s'adaptant aux différentes tranches d'âge. Lors de cette réunion de pré-rentree, les animateurs ont défini ensemble la répartition dans les groupes, puis ils se sont séparés afin de réfléchir par binôme/trinôme à l'organisation qu'ils souhaitent mettre en place afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de chaque enfant.

Le but est que les enfants soient complètement acteurs de leur mercredi, décideurs du rythme et des temps d'animation, c'est pourquoi le reste de la journée, hormis les temps d'accueil et de repas, sera organisé et défini avec le groupe au fur et à mesure des mercredis.

Pour les temps d'accueil du matin (7h30/9h30) et du soir (16h45/18h30), ils sont divisés en deux : un accueil pour les maternels et un pour les primaires.

Un planning d'horaires sera donné en amont à l'équipe d'animation pour permettre un roulement d'arrivées.

Le plan vigipirate en vigueur impose une fermeture des accès à l'accueil en toute circonstance. Ainsi, un animateur fait l'accueil à la barrière, pointe les enfants et les dirige dans leur salle de groupe. Le soir, un système similaire s'applique avec un animateur au pointage, qui accueille les familles et appelle avec des talkies-walkies les enfants dans les différents groupes.

2. La journée-type

La journée type peut être modifiée à tout moment suivant le planning. (Sorties, temps forts)

Dans le souci du rythme de l'enfant, il est nécessaire d'envisager un aménagement de la journée respectant l'équilibre entre les temps forts et les temps calmes.

Les seuls temps immuables sont les temps d'accueil (7h30-9h30 et 16h45-18h30) et le temps de restauration (entre 11h30 et 13h). Entre ces temps (de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h), libre aux enfants de choisir leurs activités selon leurs envies.

Les animateurs permettent le maintien de ce cadre et sont vigilants aux besoins des enfants (respect de temps creux, temps calmes, gestion du rythme de chacun...).

La journée-type change en fonction des différents groupes. L'idée est de laisser les enfants rythmer au maximum la journée.

Le temps libre de 13h00 à 14h45 sera pour les animateurs le moment le plus adapté à leur pause à raison de 45 minutes maximum chacun par roulement de façon à ce que les enfants ne se retrouvent pas seuls.

3. Le temps d'accueil

Les temps d'accueil sont assez similaires dans les différents groupes. Les primaires ont mis en place un système de coins permanents, permettant aux enfants de se repérer dans l'espace, mais aussi d'aller en autonomie sur les différents coins. Le rôle de l'animateur sur ce temps est important. Il accueille l'enfant et lui permet de rentrer au mieux dans le centre et dans la journée. Il est le garant du bon fonctionnement des coins permanents et n'hésitera pas à régler les difficultés rencontrées par les enfants sur un jeu, une activité ou avec un camarade.

Pour les animateurs en maternelle, le fonctionnement des temps d'accueil est semblable à celui des

primaires. Cependant, il reste adapté aux différentes tranches d'âge. Des coins permanents vont être mis en place répondant pleinement aux attentes et aux besoins de chaque enfant. Des activités manuelles permettant de les impliquer à la création des décors ainsi qu'à l'univers seront proposées, quelques défis ludiques et des jeux de cohésion seront menés par un animateur.

Néanmoins, tous ces ateliers seront libre d'accès selon les choix de chacun et mis en place pour favoriser l'autonomie de l'enfant.

Le temps d'accueil du soir est identique au temps du matin, dans la mesure où les départs sont aussi échelonnés.

Cet échelonnement des arrivées et des départs permet aux familles de déposer et récupérer les enfants en fonction de leur emploi du temps et permet aussi d'alléger un peu les journées de certains d'entre eux.

Grâce aux coins permanents, les enfants peuvent gérer leur temps et leurs activités en autonomie, sans avoir besoin de « l'adulte-référent ».

4. La vie en collectivité

Il est important d'instaurer un cadre avec les enfants. Ce cadre sera donné par les enfants, il permet à tous d'avoir une ligne directrice afin d'évoluer et de s'épanouir au sein de son groupe et de la structure.

Il est également primordial de travailler sur le vivre-ensemble. Ce sont ces instants de vie quotidienne qui permettent au groupe de créer une bonne cohésion et un climat de confiance. Le centre doit être un cadre rassurant pour l'enfant et doit lui permettre de s'y retrouver.

Des temps de parole, des jeux de cohésion, des bilans, ou encore des conseils d'enfants pourront être proposés pour que chaque enfant puisse trouver sa place au sein du groupe.

5. Les repas

Les repas sont préparés sur place par monsieur Fleury, cuisinier de la société Dupont Restauration, et établis avec l'aide d'une diététicienne, et soumis à l'approbation de la commission cantine et des membres du bureau de l'association.

Roulement de 11h20 à 12h30

Un passage aux toilettes et un lavage de mains seront effectués avant et après le repas.

Les enfants sont répartis dans la cantine par groupe, et chacun aura un plateau installé sur la table. Le personnel de cantine apportera le plateau avec les entrées, qui seront distribuées aux enfants qui désirent en manger.

Ensuite, le plat de résistance est servi à l'assiette par le personnel de service et les assiettes sont distribuées par les animateurs.

Puis, des plateaux avec le laitage et le dessert sont donnés aux animateurs pour que la distribution puisse être faite.

Nous essayons de rendre autonome au maximum les enfants. Ils sont en mesure d'aller remplir la cruche, porter leur plateau, ou encore aller voir le personnel de service, si le protocole sanitaire le permet.

Le goûter

Le goûter sera préparé par les directeurs en début d'après-midi pour qu'il soit disponible pour 15h30-45. L'objectif est de laisser un maximum de temps aux différents groupes pour essayer d'aménager les choses pour que les enfants puissent préparer le goûter à leur guise.

Chaque groupe dispose d'une caisse de goûter dans laquelle il trouvera des gobelets, des biscuits/gâteaux ou encore des boissons. Certains produits frais (beurre, fromage, yaourts) sont dans le réfrigérateur pédagogique et seront pris en même temps que la caisse de goûter.

Les groupes sont autonomes sur la préparation du goûter, certains peuvent le faire sous forme de self, avec des espaces de tartinage, d'autres peuvent tout préparer en amont.

Les enfants sont en mesure de préparer le goûter, avec un respect des règles sanitaires en vigueur. Il faut donc leur laisser le temps et leur donner les moyens de le préparer.

Lors de sorties, le goûter pourra être préparé la veille pour qu'il puisse être emmené le matin. Le goûter pourra être pris sur le lieu de la sortie, ou au retour à la structure.

6. Les repos / temps calmes

L'après repas doit être absolument un temps de détente permettant à l'enfant de se ressourcer.

Chaque enfant aura la possibilité de bénéficier de temps calmes en fonction de ses besoins et de ses envies.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces moments feront l'objet d'un temps de travail avec l'ensemble des équipes.

Pour les 3/5 ans, le temps calme s'effectuera de 12h45 jusqu'à environ 14h30, mais les horaires varient selon les besoins des enfants.

À la demande des parents ou si l'enfant le réclame, il est possible qu'il fasse une sieste au dortoir.

La sieste est encadrée par un animateur. Afin de respecter le rythme de sommeil de chacun, les enfants ne sont pas réveillés lors de la sieste, les sorties du dortoir se font donc de manière échelonnée.

Le reste du groupe est encadré par un animateur qui mène un temps de relaxation, raconte une histoire, propose un jeu de ronde calme, des massages, de la musique douce... Ce moment peut aussi être animé par un enfant ce qui lui permet d'être également acteur de ce temps.

L'enfant aura la possibilité durant ce temps de repos de prendre avec lui son doudou.

Par la suite, ils pourront rejoindre des lieux aménagés pour des activités calmes ou des ateliers spécifiques préparés sous la surveillance d'animateurs.

Pour les 6/10 ans, les temps calmes pourront avoir lieu dans les salles d'activités sous forme d'ateliers. Les enfants pourront reprendre les coins permanents en autonomie. Le temps calme respectera le rythme de chaque enfant et pourra s'adapter aux différents besoins individuels.

7. Les coins permanents

Chaque groupe installera des coins permanents dans sa salle. Ils permettent aux enfants d'avoir des repères spatiaux pour identifier une zone d'activité. Ceux-ci peuvent être utilisés sur les différents temps « informels », mais néanmoins importants. En effet, le temps d'activités n'est pas le seul temps d'animation au sein d'une journée.

Les enfants, lors de l'accueil du matin ou du soir, pourront alors se rapporter aux différents espaces définis (perles, dessins, pâtes à modeler, jeux de sociétés, pôle peinture...). Ces repères permettent de se situer dans le temps mais aussi dans l'espace. Chaque coin sera bien identifié avec des affiches ou un repère visuel.

III. Inscriptions – informations

Les familles peuvent nous retrouver sur notre site internet www.centreaerefsp.com
 Ils peuvent y trouver les feuilles d'inscriptions et la fiche sanitaire pour l'année scolaire, le règlement, les plannings horaires de sorties/événements et les photos. Nous sommes également sur le site de la mairie de Franqueville-Saint-Pierre. Nous restons joignables par mail et par téléphone tous les jours.

MERCREDIS 2021/2022 - avant le 8 août 2021 Dans la limite des places disponibles

Les dossiers des franquevillais seront traités en priorité jusqu'au 15 juillet 2021.



Madame, Monsieur _____
 Adresse _____
 VILLE _____
 Téléphone 1 _____ Téléphone 2 _____ Téléphone 3 _____
 Email _____
(pour recevoir les plannings d'activités)

ENFANT: NOM PRENOM

DATE DE NAISSANCE

DOCUMENTS à FOURNIR: (une fois par année scolaire)

Fiche sanitaire	<input type="checkbox"/>	Pas allocataire CAF?	<input type="checkbox"/>
Attestation d'assurance	<input type="checkbox"/>	Avis d'imposition N-2 (de 2019 pour 2021)	<input type="checkbox"/>
Attestation CAF - coef familial	<input type="checkbox"/>	Livret de famille	<input type="checkbox"/>

LES ENFANTS DE 2018
seront accueillis à partir

ANNULATION possible jusqu'à 10 jours avant la date

AU CENTRE DE LOISIRS																																							
SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE				JANVIER				FEVRIER				MARS				AVRIL				MAI				JUIN			
8	15	22	29	6	13	20	VAC	10	17	24	1	8	15	VAC	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	VAC	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29				

LES TARIFS
 Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial CAF de la famille.
 En cas d'absence de justificatif de quotient familial, le tarif plafond sera appliqué.

Adhésion annuelle
5€ par enfant / année scolaire
 spectacle - rencontre parents/enfants - exposition - soirée famille ...etc
OBLIGATOIRE pour toute inscription (valable du 1er sept 2021 au 31 août 2022)

Quotient familial	de 0 à 600€	de 600,01€ à 900€	plus de 900€
A LA JOURNEE			
FSP	9 €	11 €	14 €
EXTERIEUR	17 €	19 €	21 €
VACANCES - SEMAINE DE 5 JOURS			
FSP	7 €	10 €	12 €
EXTERIEUR	15 €	17 €	19 €

LA GARDERIE à lieu de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30 -> 1€/h

Si vous souhaitez calculer par vous même votre quotient familial utilisé par la CAF,
 - Divisez vos revenus annuels imposables N-2* par 12 (2019 pour 2021)
 - Ajoutez à ce chiffre les prestations familiales du mois de référence
 - Divisez le montant obtenu par votre nombre de parts fiscales (voir ci-dessous)

PAIEMENT DU 1er MOIS

Nbre de jours	X	TARIF JOURNEE	=
....	
Nbre de jours	X	TARIF VACANCES	=
....	
Adhésion annuelle		5 €	=	5 €
Nbre de Garderies		X1€	=
		TOTAL =		

REGLEMENT PAR CHEQUE N° _____
 à l'ordre de "CAP'Loisirs"
 AUTRES : _____
 Fait à Franqueville-Saint-Pierre, le _____
 Signature du responsable légal. _____

Calcul du nombre de parts fiscales appliquées par la CAF que soyez parent isolé ou en couple :

Nombre d'enfants	Nombre de parts fiscales
1	2.5
2	3
3	4

*Notez que le nombre de parts fiscales accordé au(x) parent(s) est de 2. À cela s'ajoute 1/2 part par enfant et 1/2 part supplémentaire pour les familles ayant 3 enfants à charge

Ouverture de 7h30 à 18h30
 Accueil du matin jusqu'à 9h30 et départ à partir de 16h45

CONTACTS
06 45 25 65 45
asso.capolisirs@gmail.com
SITE : www.centreaerefsp.com



Dossier d'inscription annuelle des mercredis 2021-2022

Informations des règles sanitaires dues à la COVID :

Le fonctionnement de notre accueil de loisirs est adapté aux règles sanitaires en vigueur, à savoir :

- Distanciation sociale
- Lavage des mains avant/pendant/après tout déplacements et activités
- Non brassage des groupes
- Désinfection des locaux
- Respect des roulements de jeux (24h de pause)
- Port du masque à l'intérieur des locaux

LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF

Les accueils doivent être ouvert à tous les enfants sans aucune distinction possible.

Mais aussi par l'accueil d'enfants porteurs de handicap, en mettant en place une organisation favorable à leur intégration quand elle est possible.

Le rôle de l'accueil pour les familles

Au-delà de l'aspect pratique pour les familles, les accueils doivent être un moyen de proposer des activités ludiques aux enfants.

Les règles non négociables devront être instaurées. Elles devront respecter l'enfant/le jeune en tant que personne, être compréhensibles et être adaptées à l'âge des enfants. Ces règles devront permettre de garantir la sécurité de celui-ci et de le rassurer tout en tenant compte des lois.

Enfin, les règles devront garantir le respect des lieux et des personnes. Elles seront applicables aux enfants ainsi qu'aux adultes.

Considérant l'enfant/le jeune comme une personne avec une histoire, des besoins, des désirs et des capacités, l'adulte doit le reconnaître en tant que tel et l'accepter dans ses différences.

Ils doivent aussi accompagner et aider l'enfant/le jeune à trouver sa place dans la société et à s'insérer dans sa ville. Ce qui veut dire leur apprendre le respect des autres mais aussi le respect de soi.

Les accueils doivent être perçu par l'équipe pédagogique comme un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité où l'enfant/le jeune va pouvoir être écouté, reconnu et va pouvoir prendre des responsabilités.

Ce sont des lieux où il doit pouvoir découvrir les valeurs de solidarité, de laïcité, de citoyenneté, de liberté et d'ouverture aux autres notamment.

Cependant, l'enfant/le jeune ne doit pas, non plus, subir le poids de cette collectivité mais apprendre à y vivre en y étant acteur de ses loisirs.

Ce qui veut dire :

- Permettre à l'enfant/au jeune de donner son avis et d'être entendu par le biais d'évaluation de groupe afin de vérifier s'il trouve une place dans ce centre.
- Permettre à l'enfant/au jeune de faire des choix et d'avoir des espaces de liberté.
- Permettre à l'enfant/au jeune de vivre à son rythme dans la mesure du possible

IV. Les objectifs généraux du projet pédagogique

Objectif général	Rendre le public acteur de ses temps de loisirs	
Objectif opérationnel	Responsabiliser le public en le rendant acteur de son quotidien	Mettre en place des outils pour que l'enfant rythme son temps d'accueil
Moyens	Instaurer des pôles d'activités permanents	Mettre en place des zones d'activités où les enfants sont libres de choisir
	Mettre en place d'un self pour le goûter	Créer un outil visuel pour le choix des activités
	Créer un tableau d'émotions évolutif sur la journée	Créer et aménager un outil de repère de temps
	Instaurer des temps de paroles réguliers afin que l'enfant puisse exprimer ses envies, ses ressentis	
	Renforcer la cohésion de groupe en instaurant des temps collectifs (jeux, échanges, débats)	

Objectif général	Améliorer la communication de l'accueil de loisirs
------------------	--

Objectif opérationnel	Renforcer les liens et les échanges au sein de l'accueil	Permettre une valorisation des actions du centre auprès des familles
-----------------------	--	--

Moyens	Mettre en place une roue des émotions	Mettre en place des panneaux photos, flyers et affiches à destination des familles
	Instaurer des rassemblements en début de journée (rituels)	Améliorer l'utilisation du site et des informations à partager (mail)
	Permettre un temps de parole pour le choix des futures activités	Installer une boîte à idées auprès des familles pour les interroger sur des choses à mettre en place
	Créer un lien avec le personnel de cantine en créant un visuel du menu du jour	Mettre en place un journal mensuel à communiquer aux familles sur les actions des différents groupes
	Permettre un système de correspondance entre les différents groupes	

V. Évaluation

Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation
Responsabiliser le public en le rendant acteur de son quotidien	<ul style="list-style-type: none"> - Combien de pôles permanents d'activités ont été mis en place ? Les enfants se sont-ils appropriés les espaces ? - L'aménagement du goûter (self, buffet...) a-t-il permis aux enfants de faire les choses par eux-mêmes ? - Combien de groupes ont installé un tableau d'émotions ? A-t-il perduré dans le temps ? - Quels temps de paroles ont été créés ? Dans combien de groupes ? Combien de fois par jour ? Les enfants étaient-ils demandeurs de ces temps ritualisés ?
Mettre en place des outils pour que l'enfant rythme son temps d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Des zones ont-elles été mises en place ? Si oui, combien ? Les enfants y allaient-ils ? - Combien d'outils ont été créés ? Les enfants s'en servaient-ils ? Si oui, à quelle fréquence ? - Quels outils ont été créés pour le repère de temps ? A-t-il fonctionné sur l'année ? A-t-il évolué au cours de l'année ?
Renforcer les liens et les échanges au sein de l'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - La roue des émotions a-t-elle été mise en place ? - Des rituels ont-ils été instaurés ? Des échanges/discussions avaient-ils lieu entre les enfants ? Avec les animateurs ? - Les activités étaient-elles décidées par les enfants ? De manière collective ? Par des temps de paroles ? - Le visuel des menus a-t-il été créé par les enfants ? Les groupes étaient-ils variés à le proposer ? Sur quel support ? - Quel type de correspondance a été mis en place ? Les échanges entre groupe ont-ils eu lieu ? Les enfants étaient-ils nombreux à participer ?
Permettre une valorisation des actions du centre auprès des familles	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils mentionnés ont-ils été créés ? Sur quel format ? Par beaucoup de groupe ? Avions-nous des retours de la part des familles sur nos actions ? - La fréquentation du site a-t-elle augmentée ? La publication a-t-elle été renouvelée régulièrement ? À quelle fréquence ? - Les boîtes à idées ont-elles été créées ? Par combien de groupe ? Combien d'idées ont été proposées par les familles ? Combien d'idées ont été mises en place par l'équipe ? - Le journal a-t-il été créé ? A-t-il été mensuel ? Combien d'éditions sont parues ?

